

# COMMUNE DE PULLY

DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Ch. de la Damataire 13

## plan partiel d'affectation ROUTE DU PORT REGLEMENT SPECIAL

**Article 5 modifié par le Conseil Communal  
dans sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 1997**

Dossier présenté par :

  
GEA  
Groupe d'étude  
en aménagement  
J.-M. Valloiton et associés

28, rue de Bourg  
CH-1003 Lausanne  
Tél. 021 310 01 40  
Fax 021 310 01 49

Approuvé par la Municipalité de Pully  
dans sa séance du : 15 novembre 1996



Le Directeur de l'Urbanisme et de l'Environnement :

Transmis à la Municipalité le : 22 octobre 1996

DÉPOSÉ A L'ENQUÊTE PUBLIQUE  
A LA DIRECTION DE L'URBANISME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

DU 17 JUIN 1997 AU 16 JUL 1997

Le syndic:



Le Secrétaire:



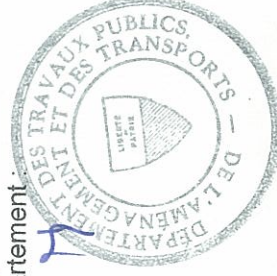
Adopté par le Conseil Communal de Pully  
dans sa séance du : 1<sup>er</sup> octobre 1997

Le Président :


Approuvé par le Département des Travaux Publics,  
de l'Aménagement et des Transports  
dans sa séance du : 10 DEC. 1997

Le Chef du Département:



## SOMMAIRE

---

<b>CHAPITRE 1 - GENERALITES.....</b>	<b>1</b>
Article 1 - Principes et concept d'aménagement.....	1
<b>CHAPITRE 2 - CONDITIONS ET ARCHITECTURE DES CONSTRUCTIONS.....</b>	<b>3</b>
Article 2 - Affectation et destination des constructions.....	3
Article 3 - Constructions existantes.....	3
Article 4 - Périmètre d'implantation des constructions nouvelles.....	3
Article 5 - <del>Distance aux limites</del> <b>Contiguïté</b> .....	3
Article 6 - Périmètre d'évolution des dépendances.....	3
Article 7 - Surface de plancher brute.....	5
Article 8 - Nombre de niveaux et volume.....	5
Article 9 - Esthétique.....	5
Article 10 - Toitures et lucarnes.....	5
Article 11 - Superstructures.....	5
<b>CHAPITRE 3 - AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS.....</b>	<b>7</b>
Article 12 - Aménagements extérieurs.....	7
<b>CHAPITRE 4 - CIRCULATIONS.....</b>	<b>7</b>
Article 13 - Principes.....	7
Article 14 - Aire de circulation et stationnement.....	7
Article 15 - Stationnement.....	8
Article 16 - Rampe d'accès.....	8
Article 17 - Carrefour giratoire.....	8
<b>CHAPITRE 5 – DISPOSITIONS FINALES.....</b>	<b>9</b>
Article 18 - Degré de sensibilité au bruit.....	9
Article 19 - Equipements.....	9
Article 20 - Dossier d'enquête.....	9
Article 21 - Entrée en vigueur.....	9

## CHAPITRE 1 - GENERALITES

---

### Article 1 - Principes et concept d'aménagement

Le présent plan partiel d'affectation a pour objet d'aménager un quartier d'habitations groupées dans le secteur du port de Pully. Il complète les tissus urbains existants par une densification du bâti le long des axes de circulation.

Sa mise en oeuvre est fondée sur les principes d'aménagement suivants :

- Utiliser le sol de manière mesurée en préservant un vaste espace central de verdure privatif.
- Assurer une intégration harmonieuse des constructions nouvelles, aussi bien dans le milieu bâti environnant que dans le paysage naturel du secteur étudié.
- Prendre en compte les vues ou les espaces de dégagement ainsi que les arbres majeurs.
- Mettre en oeuvre un système d'accès simple afin d'assurer la sécurité des usagers.
- Protéger le quartier des nuisances sonores en provenance de la route de Vevey (route du LAC).